

### Article 43 du Règlement

Que le ministre des Pêches et des Océans soit requis par la Chambre de retirer cette décision qui avantage les grandes compagnies de pêche au détriment de tous les pêcheurs indépendants des provinces atlantiques et de la province de Québec.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Traduction]

### LES PÊCHES

LES NAVIRES DE PÊCHE HAUTURIÈRE EXERÇANT LEUR ACTIVITÉ DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante.

Étant donné que les gros navires de pêche hauturière qui ont leur port d'attache à l'extérieur du golfe Saint-Laurent, ont augmenté leurs prises ces deux dernières années et que les petits bateaux de pêche côtière qui ont leur port d'attache dans le golfe Saint-Laurent, n'ont pas encore atteint le maximum de la prise autorisée et sont limités à une saison de pêche plus courte, je propose, appuyé par le député de Gaspé (M. Cyr):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Pêches et des Océans de casser, avant la date d'entrée en vigueur du 1<sup>er</sup> novembre, sa décision d'autoriser les navires de pêche dont le port d'attache n'est pas situé dans le golfe de revenir faire concurrence aux pêcheurs qui se livrent à la pêche côtière.

**M. l'Orateur:** En vertu de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

### LES FINANCES

ON DEMANDE DE REFUSER TOUTE NOUVELLE HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT ET D'AUGMENTER LA DÉDUCTION D'IMPÔT POUR GAINS EN INTÉRÊTS ET EN DIVIDENDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné l'état de crise que les hausses successives des taux d'intérêt ont créé au Canada récemment; étant donné les effets néfastes que les taux d'intérêt de 14 p. 100 à 18 p. 100 ont sur les petites entreprises et les travailleurs en général qui seront mis à pied; et étant donné également l'urgence de

[M. Breau.]

mettre un frein à cette escalade des taux d'intérêt, je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Ostiguy):

Que le gouvernement refuse pour le moment toute nouvelle hausse des taux d'intérêt et mette en place des mesures compensatrices tel qu'un ajustement de l'exemption de l'impôt, actuellement à \$1,000 sur les revenus provenant d'intérêts ou dividendes.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1410)

[Traduction]

### L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE DIRECTIVES CONCERNANT L'ADOPTION DE LOIS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bob Corbett (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur. Je prends également la parole en vertu de l'article 43 du Règlement. En raison des efforts tentés actuellement par la société Pittston Oil de New York pour implanter une raffinerie de pétrole dans le Maine qui produirait des niveaux inacceptables et intolérables de pollution atmosphérique au Nouveau-Brunswick, et compte tenu de la déclaration faite à la Chambre le 22 octobre dernier par le ministre des Postes et ministre de l'Environnement (M. Fraser), selon que les États-Unis et le Canada se polluaient mutuellement et que c'est en coopérant qu'ils auraient plus de chances d'enrayer cette pollution, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean (M. Ferguson):

Que la Chambre demande au ministre de songer à entreprendre une étude qui établirait des lignes directrices en vue de l'adoption de lois vraiment applicables sur la qualité de l'air et de la définition de normes fédérales en matière de niveaux d'émission, mesures qui seraient le pendant canadien de celles que fait respecter l'Agence américaine de protection de l'environnement et dont nous ne disposons pas encore.

**M. l'Orateur:** Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LE NORD CANADIEN

DEMANDE D'ÉTUDE AU COMITÉ DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RESSOURCES MINIÈRES DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Peter Ittinuar (Nunatsiq):** Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.